

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2021

Présents : F. DUPUIS - A. BOIGELOT – B. DUPARCQ - L-P. SECCI - N. ZIANE - P. CALLOT - N. LADEVEZ - F. GREBEAU - F. CAPLIEZ - P. WALCZAK – S. IDRI - N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - V. BERNARD – B. LEBACQ – D. DEDOURGES – N. BOUCHKIR – M.T.FLANQUART - F. GAZET – Y. BERNARD - F. VIAL - C. VAN HEUE – C. POT CHABIERSKI - J.P.DUMAINIL - J. GELDOF

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Quatre procurations sont présentées :
A . BAUCHE représenté par F. GREBEAU
P. LICTEVOUT représenté par N. LADEVEZ
A. DIEVART représentée par A BOIGELOT
A. CAPPE représentée par B. DUPARCQ

Absent(s) :

Retard :

Début du Conseil Municipal : 14 H 00

-:-:-:-:-:-:-

Monsieur Florian GREBEAU est désigné comme secrétaire de séance.

-:-:-:-:-:-:-

Compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020.

Le compte rendu est adopté à 24 voix pour, 5 abstentions

Compte rendu des décisions du Maire

-n° 32/2020 : Marché n°2020/15 : Fournitures et livraison d'éclairages à LED pour la salle de sports Coubertin à Oignies

- n° 01/2021 : Marché n°2020/13 : Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de la restructuration et reconstruction ou réhabilitation du groupe scolaire Brassens-Kergomard

- n° 02/2021 : Marché n°2020/07 : Groupement de commande relatif à la fourniture par location de systèmes d'impression multifonctions connectés avec prestations de réparation et de maintenance ainsi que la mise à disposition des consommables nécessaires à leur fonctionnement (hors papier) pour les écoles, différents services de la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Avenant n°2 : Modification de la facturation d'un photocopieur

- n° 03/2021 : Marché n°2021/01-01 : Séjour de vacances d'été 2021 dans le Sud de la France pour les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 13 à 17 ans.
Lot n°1 : Enfants de 6 à 12 ans

- n° 04/2021 : Marché n°2021/01-02 : Séjour de vacances d'été 2021 dans le Sud de la France pour les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 13 à 17 ans.
Lot n°2 : Adolescents de 13 à 17 ans

- n° 05/2021 : Cession de droit au bail - Ancien local ligue d'athlétisme

- n° 06/2021 : Marché n°2018/07 : Marché Public Global de Performance pour les installations d'éclairage public et d'illuminations festives de la ville de Oignies.
Avenant n°2 : Moins-value financier sur le poste G6

Prise d'acte

FINANCES

1. Rapport d'orientation budgétaire 2021

Considérant que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Considérant que par son article 107 dit «Amélioration de la transparence financière», la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venue préciser le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Qu'en termes de publicité, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit désormais être transmis à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, mais également être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne aux membres du Conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

La loi du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) est venue compléter les dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République » de 1992 et prévoit, entre autres, de nouvelles dispositions sur la composition du Rapport d'orientation budgétaire repris dans le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

Aussi, les élus du conseil municipal sont invités :

à débattre des orientations que la commune devra adopter dans les prochaines années, avant examen à venir du budget primitif 2021, cela sur la base du rapport d'orientation budgétaire fourni en annexe.

Rapport d'orientations budgétaires : Prise d'acte

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

2. Adoption du compte de gestion 2020

La présentation et l'approbation du compte de gestion dressées par Monsieur le trésorier de la collectivité sont à effectuer au regard du Compte administratif présenté par Madame le Maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Approbation du compte administratif 2020

La présentation du compte administratif 2019 est à rapprocher du compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le Trésorier de la ville en application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier stipule « Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Monsieur le trésorier a transmis son Compte de Gestion qui est identique au Compte administratif. L'assemblée délibérante est saisie pour l'approbation du Compte administratif.

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la présidence par Madame ZIANE, Adjointe aux Finances

Vote à l'unanimité

Présidence et prise de parole de Madame ZIANE

Madame ZIANE demande à l'assemblée si personne ne s'oppose à ce que Madame le Maire soit présente durant la présentation du Compte Administratif 2020.

Aucune opposition

14 h 46 Sortie de Madame le Maire avant le vote

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 5 abstentions et 1 ne participe pas (Mme Le Maire)

14 h 47 Entrée de Madame le Maire après le vote

4. Affectation du résultat comptable 2020

Présentation représentant les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de la Commune afin de les affecter au budget primitif 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5. Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance 2021

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, expose à l'assemblée que ce projet a pour but de renforcer et d'optimiser le système de vidéoprotection de la ville en déployant de nouvelles caméras qui seront installées sur des secteurs prioritaires afin protéger les personnes et des biens privés et publics. Ces caméras seront utilisées pour la prévention situationnelle regroupant la prise en compte de la sécurité dans l'aménagement de l'espace public et l'élucidation des crimes et délits.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Annulation des factures du second trimestre – Service des sports

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, expose que suite à la pandémie COVID-19, les activités sportives communales ont été suspendues. Il est proposé à l'assemblée de voter l'autorisation d'annuler les facturations du second trimestre (de janvier à mars 2021) via la plate-forme Mypérischool.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Attribution de lots pour le parcours du cœur 2021

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, expose au Conseil Municipal que des lots vont être remis aux participants du parcours du cœur 2021. A ce titre, il est proposé d'offrir des sacs à dos pliables et des sacs imperméables.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Tarification Vacances Sportives

La séance ouverte, Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, propose de fixer les tarifs vacances sportives à compter du 02 Août 2021. Les vacances sportives accueilleront les enfants de 08 à 12 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Tarification pour l'école de musique 2021 / 2022

Monsieur Patrick CALLOT, Adjoint, expose à l'Assemblée délibérante les tarifs pour l'École de Musique pour la saison 2021 / 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité

10. Subvention communale de fonctionnement au CCAS de Oignies

Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, expose qu'il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que le budget du C.C.A.S. de Oignies est financé pour partie par une subvention communale en fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Oignies.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11. Remboursements de locations de salles COVID

Madame Nadine ZIANE, Adjointe, informe l'assemblée délibérante que suite au confinement imposé par l'épidémie du COVID 19, de nombreux événements et rassemblements familiaux ont été annulés. Les familles ayant réglé l'acompte, en partie ou en totalité leur location de salle sollicitent le remboursement du montant versé.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 ne participe pas (M. GELDOF)

12. Tarification du Centre Denis Papin pour l'année 2021

Monsieur Patrick CALLOT propose de ne pas modifier, pour l'année 2021, les tarifs d'entrée du Centre Denis Papin, ainsi que ceux du festival du modélisme et du chemin de fer qui se déroule en Août lors duquel des ouvertures et des animations exceptionnelles sont proposées.

La délibération est adoptée à l'unanimité

13. Subvention exceptionnelle Fondation 30 Millions d'Amis Gestion des populations de chats errants 2021

Madame Nadine LADEVEZ, Adjointe, expose à l'assemblée délibérante que nous avons sollicité l'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur notre commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité

14. Remboursement de concession funéraire POGORZELSKI Fernand

Madame Nadine ZIANE informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de remboursement de concession funéraire de Monsieur POGORZELSKI Fernand.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15. Mesures en faveur des commerces Oigninois – COVID 19

Monsieur Saïd IDRI expose à l'Assemblée délibérante qu'en parallèle des décisions gouvernementales et de la CAHC relatives aux aides économiques accordées dans le cadre de l'épidémie du Coronavirus, la commune propose en référence à la loi 2020-473 du 25 avril 2020, concernant l'abandon de loyers commerciaux, la remise

gracieuse de loyers pour les locataires de la commune qui ont dû cesser leurs activités.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16. Aide départementale École de Musique

Monsieur Patrick CALLOT expose que l'école de musique s'inscrivant dans la politique culturelle départementale peut bénéficier d'aide au financement de ses projets. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir solliciter le concours financier du département du Pas-de-Calais au titre de l'aide départementale aux écoles de musique pour le fonctionnement de l'école de musique de la Ville de OIGNIES.

La délibération est adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

17. Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet le cas échéant et de créer les postes nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération est adoptée à l'unanimité

18. Application du RIFSEEP aux Ingénieurs territoriaux, Techniciens territoriaux, Éducateurs territoriaux de Jeunes Enfants et Auxiliaires de puériculture territoriaux

Madame le Maire expose que par délibération en date du 15 décembre 2016, la collectivité a mis en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale modifie le décret n°91-875 et établit une équivalence provisoire avec des corps de l'état bénéficiant du RIFSEEP afin que les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent en bénéficier

La délibération est adoptée à l'unanimité

19. Filière Police Municipale - Régime Indemnitaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la volonté d'instaurer, selon les modalités réglementaires, l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) des agents et des chefs de service de police municipale titulaires

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

20. Harmonisation du temps de travail au 1er janvier 2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le 21 juillet 2020 un accord collectif prévoyant l'augmentation du temps de travail annuel de 1561 h à 1607 h a été exposé entre l'Autorité Territoriale et les partenaires sociaux lors du Comité Technique afin de respecter la législation en vigueur sur le temps de travail des agents dans la Fonction Publique Territoriale.

15 h 08 Entrée de M. VIAL

La délibération est adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

21. Changement de nom de l'école municipale de musique en Conservatoire Municipal de Musique

Monsieur Patrick CALLOT expose au Conseil Municipal qu'afin de répondre au schéma national des établissements artistes, d'identifier la structure selon son exigence qualitative, répondant aux critères du schéma départemental des établissements d'enseignement artistique, celle-ci est actuellement école ressource et pourra se présenter lors de la prochaine écriture de ce schéma comme établissement pilote du territoire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

22. Acquisition de Foncier auprès de l'EPF 19 rue Ernest RENAN

Monsieur Pierre WALCZAK expose que la Commune de Oignies et l'Établissement Public Foncier Nord - Pas de Calais (EPF) ont signé le 14/12/2015 une convention définissant les conditions d'intervention de l'EPF et les modalités de cession des biens objet de l'opération dénommée « Maintien de l'activité commerciale ». Dans le cadre de cette opération, la Commune de Oignies a sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition du foncier. La commune de Oignies s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard le 14 Décembre 2020. Il convient d'autoriser l'acquisition par la Commune de Oignies de ces parcelles.

La délibération est adoptée à l'unanimité

23. Désignation d'un représentant de la municipalité au syndicat mixte dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais EDEN 62 – 2021

Madame le Maire expose qu'à la suite du renouvellement général des Conseillers Municipaux, un second suppléant doit être désigné auprès du syndicat mixte dépendant du Conseil départemental du Pas-de-Calais EDEN 62.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

24. Désignation d'un représentant suppléant de la municipalité au sein de la conférence Intercommunale du Logement

Madame le Maire expose qu'un Élu de référence doit être désigné un représentant suppléant au sein de la conférence Intercommunale du Logement.

La délibération est adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions

25. Liste des marchés publics et modifications aux marchés conclus en 2020

Dans un souci de transparence quant à l'emploi des deniers publics, Madame le Maire expose la liste d'informations relatives aux marchés et modifications aux marchés conclus dans l'année écoulée.

Prise d'acte

26. Tirage au sort relatif au jury d'assises pour 2022

Madame Fanny CAPLIEZ informe le Conseil Municipal que chaque collectivité doit tirer au sort, sur la liste électorale de la Commune, des citoyens susceptibles d'être appelés à siéger comme juré auprès de la Cour d'Assises.

La délibération est adoptée à l'unanimité

27. Marché n°2018/01 : Accord-cadre à bons de commande relatif des travaux d'entretien et petits aménagements de voirie communale – Avenant de transfert

Monsieur Pierre WALCZAK expose que par courrier en date du 18 janvier 2021, la Ville de Oignies est informée d'une nouvelle organisation routière du groupe COLAS en France. Dans le cadre de cette réorganisation de l'activité routière, la société COLAS Nord-Est a apporté l'ensemble de ses actifs à la société COLAS France (anciennement dénommée COLAS Centre-Ouest) au moyen d'un apport partiel d'actifs soumis au régime des scissions. Constatant que ce changement ne modifie pas les garanties financières et professionnelles offertes par le titulaire actuel du marché, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant de transfert du marché n°2018/01 de la société COLAS Nord-Est vers la société COLAS France et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant de transfert.

La délibération est adoptée à l'unanimité

28. Réfection des voiries Quartier n°1 DETR 2021

Monsieur Pierre WALCZAK présente à l'assemblée le projet de rénovation de certaines de ses voiries et trottoirs, afin de réduire le nombre d'incidents sur les routes et aussi pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

29. Travaux d'aménagement pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite DETR 2021

Madame Nadine LADEVEZ présente à l'assemblée le projet d'aménagement pour la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. L'objectif étant que toute personne, quelles que soient ses caractéristiques, puisse accéder à l'ensemble des services proposés par les différents établissements.

La délibération est adoptée à l'unanimité

15 h 20 Sortie de M. WYZGOLIK

30. Rénovation équipement sportif Salle COUBERTIN – DETR 2021

Monsieur Louis-Pierre SECCI expose à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation d'équipements sportifs, la commune sollicite l'État dans le cadre de la dotation DETR pour l'année 2021. Il est demandé d'approuver le projet ainsi que la demande de subvention auprès de l'État pour le financement de rénovations.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

31. Rénovation équipement sportif Salle COUBERTIN sollicitation subvention Département

Monsieur Louis-Pierre SECCI expose à l'assemblée que dans le cadre de la rénovation d'équipements sportifs, la commune sollicite le Département. Il est demandé d'approuver le projet ainsi que la demande de subvention auprès du Département pour le financement de rénovations.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

32. Fonds de concours piscine transport 2020

Monsieur Louis-Pierre SECCI expose au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin a décidé la création d'un fonds de concours à hauteur de 50 000 € dans le cadre d'une politique communautaire en faveur de l'apprentissage de la natation.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

33. Demande de subvention – Nos quartiers d'été 2021 – Région État – Plan National

Monsieur Florian GREBEAU présente à l'assemblée le projet Nos Quartiers D'été 2021 à Oignies. cet appel à projet vise à responsabiliser les habitants de tous âges confondus et les rendre acteurs et auteurs de la vie de leur quartier.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

34. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité – Fixation de reversement à la commune d'une fraction de produit de la TCCFE perçue par la FDE 62

Madame Nadine ZIANE expose à l'assemblée qu'il convient de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95%.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

35. CAF renouvellement des conventions d'objectifs et de financement – Périscolaire – Extrascolaire – Centres Ados – EAJE Avenant PSU

Monsieur Florian GREBEAU présente à l'assemblée que la ville de Oignies est partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour le développement de la Politique de la Famille, de la Petite enfance et de la Jeunesse. Il est demandé d'autoriser la signature du renouvellement des différentes conventions.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

M. VIAL informe l'assemblée en fin de séance qu'il déposera un recours pour non publicité de débat au regard du nombre limité d'audience suite au COVID.

INFORMATIONS

Documents consultables en mairie :

- Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers CAHC

Fin du Conseil : 15 h 30

**LE MAIRE
Fabienne DUPUIS**

